



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France 3

Question écrite n° 10901

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dupont souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur une émission de télévision diffusée au mois de janvier 1998 sur une chaîne du service public consacrée à l'école. Les responsables de cette émission ont limité la représentation syndicale enseignante à deux fédérations : la FSU et la FEN. Certains syndicats ont été surpris d'avoir été écartés d'un tel débat. En effet, sur un thème aussi important, il serait légitime qu'un minimum de pluralisme au niveau des professionnels de l'enseignement soit respecté, ce qui ne semble pas avoir été le souci de la rédaction de France 3. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures qu'elle envisage de prendre pour qu'à l'avenir et sur des sujets de cette importance une représentation plus équitable soit imposée.

Texte de la réponse

L'émission de la Marche du siècle « A quoi sert l'école ? », diffusée le 7 janvier dernier sur France 3, constituait un véritable forum d'enseignants et de parents d'élèves. Dans ce concept, les responsables de la programmation, dont le souci était d'assurer le pluralisme des courants de pensée du corps enseignant, se trouvent dans l'obligation, pour la clarté du débat et l'intérêt des interventions de ce type d'émissions, de limiter le nombre d'invités. C'est la raison pour laquelle deux confédérations syndicales seulement étaient présentes. Il n'appartient pas à la ministre de la culture et de la communication d'apprécier si le respect du pluralisme a été méconnu : c'est au Conseil supérieur de l'audiovisuel qu'il incombe, le cas échéant, de prendre à cet effet les mesures appropriées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dupont](#)

Circonscription : Corrèze (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10901

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1118

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1908